

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de Pont Saint Martin, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick FETIVEAU, Maire,

Présents : Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Christophe LEGLAND, Madame Bernadette GRATON, Monsieur Christian CHIRON, Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Youssef KAMLI, Madame Isabelle DUC, Monsieur Nicolas BERTET, Madame Lucie PELLETIER, Monsieur Fabien GODARD, Madame Laure MICHOT, Monsieur Bernard GENDRONNEAU, Madame Murielle CHAUVET, Madame Fabienne HALLIER, Madame Corine PHILIPPE, Monsieur Simon AUDINEAU, Monsieur Steve LANDAIS, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Claude-François BARRE, Monsieur Michel BARRÉ.

Pouvoirs : Madame Sonia JAOUEN donne procuration à Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Yvonick RAFFEGEAU donne procuration à Monsieur Christophe LEGLAND, Monsieur Jean-Charles VERDALLE donne procuration à Monsieur Simon AUDINEAU, Madame Éléonore GÉRO donne procuration à Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Yann BORGNIC donne procuration à Madame Isabelle DUC, Madame Manéva POGU donne procuration à Madame Bernadette GRATON.

Absent : Monsieur Guillaume GAUTREAU

Madame Martine CHABIRAND a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 14 mars 2025

Présents : 21
Pouvoirs : 6
Absent : 1
Votants : 27

9 - Adoption des subventions associatives relatives au secteur social pour l'année 2025

Isabelle DUC expose :

Un jury, composé de trois élus s'est réuni le 4 mars 2025 afin d'étudier les demandes de subventions relatives aux associations du secteur social, à savoir :

- 22 associations ont formalisé une demande de subvention au titre de l'année 2025,
- 11 associations sont éligibles à une subvention,
- Le montant total des subventions du secteur social proposé par le jury au titre de l'année 2025 s'élève à 6000 € réparti comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Association	Subvention proposée en 2025	Subvention demandée en 2025	Subvention accordée pour 2024
Secours Populaire	200€	1 000€	200€
Secours Catholique	200€	1 000€	200€
RESTOS DU COEUR	1 800€	Montant non mentionné	1 800€
ADAPEI	200€	200€	200€
Centre de Soins Infirmiers Associatif	1 250€	1 250€	1 250€
Le CENRO	100€	100€	100€
ANADOM	1 000€	2 000€	800€
TRANSPORT SOLIDAIRE	100€	100€	100€
SOLIDARITE PAYSANS	100€	Montant non mentionné	/
ADT	500€	500€	350€
ADMR	550€	900€	550€
TOTAL	6000€	7 050€	5 550€

Les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- approuvent le montant des subventions aux associations secteur social pour l'année 2025
- autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Martine CHABIRAND

Secrétaire de séance




Le Maire,

Yannick FETIVEAU


